

Image not found or type unknown



Heures complémentaires transformées en heures à récupérer

Par **BLSM67**, le **07/11/2023** à **08:37**

Bonjour,

Je travaille à temps partiel .

J'ai effectué des heures complémentaires proposées pour augmenter mon salaire.

Malheureusement, mauvaise surprise sur ma fiche de paie, mon employeur sans me prévenir les a transformées en repos.

A t-il le droit de faire ça ?

Merci pour votre réponse

Par **miyako**, le **07/11/2023** à **08:46**

Bonjour,

Sans accord de votre part ou accord d'entreprise ,il ne peut pas faire cela.mais dans tous les cas ,il doit payer les 10% de majoration ,sans aucune dérogation possible et cela doit figurer sur votre fiche de paye

Cordialement

Par **BLSM67**, le **07/11/2023** à **09:16**

Merci pour la réponse.

A ma connaissance il n'y a pas d'accord d'entreprise.

Sur ma fiche de paie il n'y a que le salaire de base.

Et en plus, il n'a repporté que la moitié des heures que j'ai effectuées dans la rubrique en bas

de page "Heures suppl." Qui en fait n'en sont pas, puisqu'en temps partiel, ce sont des heures complémentaires.

Difficile de devoir aborder ce sujet frontalement avec mon employeur ...